

Feuille de renseignements à l'intention des
candidats professeurs à l'Université Libre du Congo.

Chers futurs collaborateurs,

Dans quelques mois ou quelques semaines, vous allez vous trouver à des milliers de kilomètres de chez vous, sous un climat équatorial, dans une ville inconnue, et vous vous posez certainement beaucoup de questions : "Que dois-je prendre dans mes bagages ? Quel genre de climat y a-t-il ? Comment est l'Université ? ..." C'est en pensant à tous ces points d'interrogation que nous avons rédigé ces quelques renseignements, dont certains sont fondés sur les expériences faites par vos prédécesseurs.

1. Situation de la Ville.

Sise au bord du fleuve Congo, entourée par la grande forêt équatoriale, la Ville de Kisangani (250.000 habitants environ) peut être atteinte en trois heures d'avion depuis la capitale Kinshasa. Une centaine de petits magasins, quelques restaurants, un grand marché indigène et une piscine en font un centre animé et attrayant.

En outre, avec une bonne voiture, il est possible de visiter la région aux alentours de la ville, qui présente des aspects très intéressants : pêcheries des Wagenia sur ce fleuve, Route de l'Ituri avec ses jolis villages dans la forêt, chutes Stanley à Wanye-Rukula, etc...

En revanche, les loisirs collectifs (cinémas, théâtres, concerts, spectacles) ne sont pas encore très nombreux excepté trois cinémas, mais l'Université s'efforce d'organiser des conférences et quelques spectacles réunissant les professeurs et étudiants. La contribution des professeurs à l'organisation et la conception de ces distractions est vivement souhaitée.

Le climat est chaud et humide, mais agréable. Pendant toute l'année la température varie peu, de 21 à 33 ° environ.

2. Description de l'Université Libre du Congo.

D'inspiration protestante, l'Université Libre du Congo qui est la plus jeune des 3 universités du pays, a été créée sur l'initiative du Conseil Protestant du Congo en 1963. Après bien des tribulations dues aux événements de Kisangani (ex-Stanleyville), l'Université Libre du Congo n'a vraiment pu prendre son départ qu'en 1967.

Cependant après seulement 4 années d'activité, l'U.L.C. compte plus de 1.000 étudiants répartis dans les facultés suivantes : Sciences Economiques et Sociales (300), Psychologique et Pédagogique (150), Sciences (130), Philosophie et Lettres (100), Théologie (35), Agronomie (25) et Médecine (24), plus 250 étudiants au Centre préuniversitaire à Bukavu. Quant aux enseignants, ils sont au nombre d'une centaine, dont 4 professeurs ordinaires, 6 professeurs, 25 professeurs associés, qui sont tous des docteurs à thèse, 12 chargés de cours et plusieurs visiteurs et assistants. Les cours sont donnés jusqu'en dernière année de licence en théologie, sciences économiques et sociales, philologie romane, agronomie et quelques ouvertures de licence sont prévues pour l'année académique 1971-72.

3. Logement.

L'Université fournit gratuitement un logement confortable à son personnel de cadre. Pour les familles ayant plusieurs enfants, elle dispose de villas, tandis que les autres ménages et les célibataires, il y a les "Blocs Universitaires", un groupe de bâtiments situés à une distance de six kilomètres du campus et quelques autres appartements et villas dans la ville, à trois kilomètres du campus. Tous les logements sont meublés : lits (si nécessaire, lits d'enfants), matelas, frigo, cuisinière, armoires, tables, buffets, chaises, fauteuils, etc... Les rideaux, les oreillers, les draps, la vaisselle, etc... ne sont pas fournis. L'eau et l'électricité (220 V. et 50 HZ) sont à la charge du professeur. Il est possible d'engager un cuisinier à un prix relativement modéré (20 Z. environ).

4. Contrat.

La plupart des enseignants à l'Université Libre du Congo ont un contrat ATG, de l'Assistance Technique Gouvernementale du Gouvernement Congolais, valable pour deux ans, avec retour payé dans le pays d'origine pour les vacances ou pour la fin du contrat. De plus, ils signent avec l'Université Libre du Congo un contrat complémentaire pour leur engagement comme enseignant.

D'autres professeurs viennent avec un contrat de l'Assistance Technique de leur pays ou envoyés par une organisation quelconque.

Enfin il y en a qui sont engagés directement par l'Université Libre du Congo avec un contrat de l'Université analogue au contrat ATG.

5. Procédure d'engagement.

L'offre de candidature d'un professeur est soumise par le Vice-Recteur Académique au Comité Exécutif de l'Université pour son engagement; le candidat doit fournir les documents suivants en 6 exemplaires chacun pour la constitution de son dossier en vue de son agrégation comme assistant technique gouvernemental (ATG) par le Ministère de l'Education Nationale : photocopie certifiée conforme des diplômes, extrait d'acte de naissance (aussi pour les enfants et pour votre femme), un extrait de l'acte de mariage, extrait du casier judiciaire ou certificat de bonne conduite, photo format passeport, certificat médical récent (inférieur à trois mois), une attestation de français signée par un professeur de la langue française pour ceux dont la langue maternelle n'est pas le français, attestant que la connaissance du français est suffisante pour enseigner dans cette langue, et le numéro du compte bancaire à l'étranger.

Pour les enseignants nationaux, trois exemplaires des documents suivants suffisent : une copie ou photocopie certifiée conforme des diplômes, extrait d'actes de naissance (aussi pour les enfants), certificat de mariage, photos format passeport, certificat médical.

Lorsque le candidat-professeur aura été agréé comme ATG par le Ministère de l'Education Nationale, il recevra de ce Ministère son billet d'avion. Toutes ces démarches pouvant durer un certain temps, (6 semaines ou plus environ pour l'envoi du billet) il est vivement conseillé au candidat de continuer son activité le plus longtemps possible.

6. Visas.

Toute personne désirant travailler au Congo doit avoir un visa d'établissement. Il faut se renseigner quelques mois avant le départ à l'Ambassade du Congo dans son pays. Les visas sont aux frais de l'enseignant. En outre, chaque fois qu'un étranger quitte le Congo, il doit demander un visa de sortie et d'entrée. S'il ne remplit pas cette formalité, il risque de rencontrer de grandes difficultés pour retourner au Congo.

7. Impôt.

Pour le personnel enseignant avec un contrat ATG ou un contrat ULC personnel étranger, il n'y a pas de déduction pour les impôts pour la partie en devises étrangères. Un impôt de 10 % environ est déduit à la source pour le personnel ATG et à l'Université pour le personnel ULC sur la partie en zaires.

8. Allocations familiales et assurances.

Un enseignant avec le contrat ATG a droit à une allocation de 20 zaires par mois pour son épouse (si elle ne travaille pas) et à 15 Z. par enfant, s'ils sont au Congo. S'ils restent à l'étranger, ils ont droit à une allocation spéciale transférable de 12,5 Z. par mois par enfant avec maximum pour 3 enfants et de 15 Z. pour l'épouse si elle est avec eux.

Il est conseillé aux professeurs étrangers de maintenir leurs assurances-maladie, sécurité sociale ou autre, dans leurs pays respectifs durant leur séjour au Congo. Voir aussi point 12.

9. Bagages.

Il est recommandé de payer l'expédition des bagages au départ (cela évite des complications avec les banques et de retard parfois très importants). En outre, il est préférable de les envoyer par "GRANDE VITESSE".

L'expédition pouvant durer de six semaines à six mois, il est recommandé d'envoyer par fret aérien tout ce qui est de première nécessité (livres pour les cours, linges de maison, vêtements, jouets).

Les frais d'expédition sont à la charge des assistances techniques qui vous engagent, jusqu'à concurrence d'un certain montant fixé par elles.

En plus des franchises attachées à chaque billet de voyage, l'assistant technique gouvernemental (ATG) a droit à la gratuité d'un supplément de bagages, soit par voie maritime (le contractant 200 kg, l'épouse 100kg, par enfant de plus de deux ans 50 kg), soit par voie aérienne (bagages accompagnés: 10 kg, 5 kg, 3 kg ou bagages non accompagnés : 25 kg, 13 kg, 6 kg). (art.14 du contrat ATG, 3ème parag)

Que faut-il prendre ?

- des livres, surtout scientifiques, pour l'enseignement. Si vous désirez que les étudiants puissent en consulter certains à la bibliothèque, envoyer en la liste au bibliothécaire qui les commandera s'ils ne figurent pas dans le catalogue de la bibliothèque.

- des vêtements légers, de préférence en coton; pour les (quelques) jours plus frais, des blouses et des chemises à manches longues. Pour les enfants, et surtout pour les bébés, les habits en coton (ainsi que des chapeaux pour les protéger du soleil) sont indispensables. On peut en acheter ici, mais le choix n'est pas très grand ! Il y a de bons tailleurs pour hommes, dames et enfants. Il y a aussi deux magasins BATA pour sandales et chaussures. Vous aurez besoin d'un parapluie ou d'un imperméable.

- jouets, bricolage, matériel pour dessiner, peindre, etc... pour les enfants. Dans ce domaine, on ne peut pas en prendre trop ! Il y a peu de diversions pour les enfants, à part la piscine; l'absence de télévision laisse beaucoup de temps pour lire; il faut amener des livres dans la langue maternelle ainsi qu'en français. On ne trouve pas encore grande chose sur place pour les enfants.

- instruments de musique
 - outils pour bricolage et réparation (auto)etc...
 - appareils de photos, films pour photos, etc...
 - machines à coudre, à écrire, radio, pickup,
- disques, magnétophone, etc...

- appareils ménagers : fer à repasser, mixer, lampes etc...

- linges de maison, draps, oreillers, etc...
vaisselle en plastique. On peut trouver de la vaisselle en faïence sur place, à Kisangani.

- les articles de droguerie en vente sont limités et très chers. Il est donc préférable d'en prendre un certain stock.

- tout "cosmétique" pour dames et messieurs

- enfin, n'oubliez pas vos maillots de bain !

10. Voiture.

Si le professeur désire avoir un véhicule à Kisangani - ce que nous lui conseillons vivement, car les distances sont longues, il est préférable qu'il importe une voiture déjà usagée. En effet le gouvernement congolais octroie l'exonération de taxes d'importation à celui qui vient pour la première fois au Congo, à condition que son véhicule ait été enregistré officiellement au nom de l'agent pour au moins six mois. (La taxe d'importation est de 60% de la valeur Cif Matadi).

Sur place, on peut acheter les bicyclettes (environ 35 Z.), des mobylettes (environ 150 Z.), des scooters type Vespa (environ 300 Z.) ou des voitures (Renault, R4, Toyota, Opel environ 1.500 Z.) Les véhicules neufs sont donc chers et les occasions relativement rares. Les routes à l'extérieur de la ville étant en mauvais état, il est conseillé d'acheter une voiture robuste. Quelques professeurs ont amené une Landrover.

Garage à Kisangani :

Peugeot, VW, Toyota, Ford, Opel et Renault. Ces garages font la vente de leurs marques. Cependant il peut arriver que le stock soit épuisé. Les délais de livraison varient alors beaucoup suivant les conditions de transport. Impôt et assurance sont à la charge de l'acheteur.

11. Préparation médicale.

Pour obtenir le visa pour le Congo, il faut être vacciné obligatoirement contre la variole et la fièvre jaune. D'autres vaccins sont conseillés : contre la typhoïde, la polio, la tuberculose et le tétanos. En outre le paludisme (la malaria) étant très répandu dans la région de Kisangani, il est recommandé de prendre des comprimés, nivaquine, daraprim, paludrine, etc... contre cette maladie deux semaines avant le départ et d'une manière continue au Congo. C'est le seul moyen de prévention. Ni l'U.L.C. ni le Ministère de l'Education Nationale n'interviennent dans les frais de visite médicale, ou de vaccination pour l'obtention de visa.

12. Soins médicaux à Kisangani.

Un médecin sur le campus est chargé de veiller à la santé des professeurs et des étudiants. Les soins médicaux donnés sur place sont gratuits ainsi que les médicaments. Il y a aussi la Clinique Universitaire (120 lits et 7 médecins) et un hôpital général plus quelques cabinets de médecins privés. Trois pharmacies se trouvent en Ville, plus ou moins bien achalandées. En principe il y a aussi un dentiste, mais il est vivement conseillé de se faire soigner les dents avant de venir à Kisangani. Il n'y a pas d'opticien, il faut donc prendre deux paires de lunettes avec soi.

13. Alimentation.

On trouve à peu près de tout sur place dans les magasins et au marché; seules les délicatesses spéciales, comme certains épices manquent ou sont très chers. Les légumes et la viande sont relativement bon marché, en revanche tout ce qui est importé coûte à peu près deux fois plus qu'en Europe.

14. Ecoles.

Pour les enfants âgés de 5 à 10 ans des professeurs et des étudiants, l'Université Libre du Congo a ouvert une école primaire de langue française qui compte actuellement trois cents élèves et dix classes. L'enseignement y est de bonne qualité. Il est tout de même conseillé de prendre quelques livres pour l'enseignement de la langue maternelle pour les enfants qui ne sont pas d'expression française.

Sur le plan d'enseignement secondaire, Kisangani a beaucoup souffert de la rébellion mais peu à peu la situation s'améliore. Il y a quelques écoles secondaires avec le programme d'enseignement congolais, mais pas d'école secondaire internationale. En revanche, à Kinshasa, on trouve une telle école avec l'école secondaire américaine qui a un internat.

15. Voyage.

Pour les ATG, le voyage d'arrivée en République Démocratique du Congo lors d'un premier engagement, le voyage de retour au pays d'origine au terme d'un contrat, et le voyage aller et retour en ce pays lors du congé contractuel après toute période de deux années de service est à charge de l'Administration, en faveur du contractant et des membres de sa famille.

Les voyages se font normalement par voie aérienne Air Congo depuis la capitale du pays dans lequel le contractant a été recruté jusqu'au lieu d'affection, en passant par KINSHASA et vice-versa pour les voyages de retour.

Comme il est possible que le professeur doive attendre à Kinshasa un ou quelques jours avant de pouvoir poursuivre son voyage jusqu'à Kisangani, il lui est recommandé d'avertir le Bureau de Représentation de l'Université Libre du Congo, Boîte Postale 649, Kinshasa, par télégramme de la date de son arrivée à Kinshasa. C'est ce bureau qui s'occupera de lui lors de son séjour dans la capitale.

-x-x-x-x-x-x-x-x

Dans l'espoir que ces renseignements vous aideront dans vos préparatifs, nous vous souhaitons un bon voyage et vous prions de croire, Chers futurs collaborateurs, à nos sentiments les meilleurs.

Dr. G.J. LEIBBRANDT
Vice-Recteur Académique